

Le ministre de la Milice a expliqué que nous n'avons pas de casernes pour la force permanente; par conséquent, il nous faut la loger quelque part au Canada. Le sentiment actuel du ministère c'est que l'une de ces casernes pourrait être établie à Ottawa, et qu'il convient d'avoir dans la capitale du pays un détachement, soit de la gendarmerie à cheval, soit de la force permanente. — Si les casernes sont érigées et si nous décidons de ne pas garder ici la gendarmerie à cheval, elles seraient disponibles pour un escadron ou un régiment de la force permanente, selon le cas; voilà pourquoi l'item est inscrit au budget. Comme je l'ai déjà donné à entendre, si nous pouvons obtenir cette année un logement convenable, nous n'entreprendrions pas de construire ces bâtiments, car nous ne voulons pas faire de dépense au cours de l'année, si nous pouvons l'éviter. Cependant, le crédit devrait être ouvert. Il repose sur des principes sages, et il pourrait être nécessaire de faire cette dépense afin d'avoir convenablement soin de l'escadron au cours de l'exercice.

Lignes télégraphiques et téléphoniques de la Nouvelle-Ecosse, \$5,000.

M. LEGER: Je ne trouve dans le budget aucune somme destinée à la construction de lignes téléphoniques ou télégraphiques dans la province du Nouveau-Brunswick, principalement dans le comté de Kent, et j'aimerais que le ministère explique cette omission. Le budget de 1917 renfermait un crédit de \$3,000 pour le prolongement d'une ligne téléphonique de Pointe-Sapin à Kouchibouguac, dans le comté de Kent (N.-B.) comté que j'ai l'honneur de représenter; la distance entre les deux endroits étant d'environ 20 milles. Une ligne téléphonique a été établie de Pointe-Sapin à l'embouchure de la rivière Kouchibouguac, au lieu de se rendre jusqu'au village du même nom, le centre d'affaires de cette partie du comté; et le public s'attendait que la ligne projetée se réunirait au réseau téléphonique de cet endroit. Je relève dans le rapport de l'auditeur général l'inscription suivante relative aux dépenses faites à cette fin.

Ligne de Chatham à Escuminac et à Sapin, prolongement jusqu'à Kouchibouguac (\$991.80) — Lachute Shuttle Co., appliques, \$39; W. S. Loggie et Cie, 470 perches de cèdre, \$940; \$979; annonces, \$12.80.

Afin de prouver au comité la grande nécessité d'une ligne téléphonique de Pointe-Sapin à Kouchibouguac, ligne se rattachant au réseau téléphonique à cet endroit, je dirai que Pointe-Sapin est situé près du

littoral dans la partie nord du comté de Kent, à environ trente milles de Kouchibouguac qui est le premier village au sud, à près de trente milles du Richibouctou où les gens de Pointe-Sapin doivent se rendre pour chercher un médecin ou pour traiter d'autres affaires importantes. Il s'y fait un gros commerce, durant l'été, et c'est le chef-lieu d'un grand district peuplé de pêcheurs. Quatre ou cinq homarderies, qui emploient un grand nombre de gens, y sont aussi établies. Au lieu de construire une ligne se reliant à Kouchibouguac, comme cela avait été compris, le ministère a simplement établi cette ligne jusqu'à l'embouchure de la rivière. La ligne n'a pas établi de communications avec cet endroit; elle s'est simplement reliée à la manufacture de conserves de M. Loggie. Lorsqu'on a annoncé en public que le ministère se proposait de construire une ligne téléphonique de Pointe-Sapin à Kouchibouguac, je puis vous affirmer que le projet a été approuvé par le public en général. Pour ma part, j'avais en l'idée que le ministère ferait cela; autrement, je m'y serais opposé. Afin de démontrer quelle était mon attitude dans cette affaire, j'aimerais lire une partie de la correspondance entre le ministre des Travaux publics et moi. Je regrette d'occuper les instants du comité à cette heure matinale; mais, si je le fais, c'est par suite d'une nécessité impérieuse. Le 4 juin 1919, j'ai adressé au ministre la lettre suivante:

A l'hon. F. B. CARVELL,  
Ministre des Travaux publics,  
Ottawa.

Cher monsieur, — Auriez-vous l'obligeance de m'apprendre si le Gouvernement a l'intention d'établir, cet été, le téléphone entre Pointe-Sapin et Kouchibouguac.

Je crois que M. W. S. Loggie a obtenu l'entreprise pour le transport de tous les poteaux nécessaires à la construction de ladite ligne; or on m'informe à cette heure que tous les poteaux sont sur les lieux et j'espère que la ligne sera terminée au cours de la saison.

Votre tout dévoué,

A. T. LÉGER.

En réponse à la lettre qui précède, j'ai reçu la communication suivante:

OTTAWA, 5 juin 1919.

Cher monsieur Léger, — En réponse à la vôtre du 4 courant, je dois vous dire que c'est l'intention du département de construire la ligne en question entre Pointe-Sapin et Kouchibouguac. Nous nous sommes procurés les poteaux dans le cours de l'hiver et l'on m'informe qu'ils sont maintenant sur les lieux et prêts à être posés.

A sur sincèrement,

F. B. CARVELL.

A. T. LÉGER, écr, M.P.

Cette lettre ne me donna pas satisfaction d'après les renseignements que m'avaient